



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00630110-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

**Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) :** M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) :** M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

**Secrétaire :** M. Guillaume BAILLY.

**Étaient absents :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

**OBJET :** 63. Convention de partenariat Ville de Besançon / Université de Franche-Comté dans le cadre du projet Citamix en 2021

Délibération n° 2020/006301

## Convention de partenariat Ville de Besançon/Université de Franche-Comté dans le cadre du projet Citamix en 2021

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/2020	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de réitérer l'évènement « Citamix », avec les mêmes objectifs que les années passées.

Ce projet de « marathon créatif » ambitionne en effet de renforcer l'appropriation du patrimoine Vauban en s'appuyant sur les ressources du territoire. Cette manifestation s'adresse donc toujours à des étudiants volontaires issus de différentes filières, avec l'appui de personnes ressources du territoire, provenant des milieux muséaux, artistiques, universitaire, associatif ou privé. Dans un esprit de coopération, les participants sont invités à créer des outils de médiation innovants pour valoriser le monument Vauban, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La thématique de 2021 porte sur « La Citadelle, un monument en réseau ». Nouveauté pour cette année, le Réseau Vauban sera partenaire de l'opération, qui a pour ambition d'intégrer un travail à distance en direct avec 6 autres sites membres du Réseau : Arras, Mont-Louis, Villefranche-de-Conflent, Mont-Dauphin, Tatiou-Saint-Vaast-la-Hogue et Saint-Martin-de-Ré. Le thème fait également écho à celui de l'année culturelle organisée par l'Université de Franche-Comté sur le thème des « Réseaux » à partir de janvier 2021 avec une exposition à la Fabrikà du 28 février au 28 juin, une expérience participative sur le territoire entre janvier et mai et un temps fort arts et sciences à Besançon les 21, 22 et 23 mai 2021.

Les étudiants auront ainsi pour mission de mener une réflexion autour de la notion de bien série, en mettant en exergue les similitudes et complémentarités entre les différents sites mais également l'originalité de la Citadelle de Besançon au sein de l'œuvre de Vauban. Leur réflexion pourra porter aussi sur comment les réseaux (sociaux, numériques...) peuvent faciliter l'appropriation de ce patrimoine.

### **I. Contexte**

Devant le succès des deux premières éditions ayant eu lieu respectivement du 7 au 10 mars 2019 et du 12 au 15 mars 2020 à la Citadelle, avec la création de 8 prototypes très différents (jeux de piste, jeux de plateau, exposition digitale, application numérique, maquette sonore, jeu de rôle et projections), la Ville de Besançon-Direction Citadelle et l'Université de Franche-Comté souhaitent réitérer l'évènement « Citamix », avec les mêmes objectifs que les années passées.

Ce projet de « marathon créatif » ambitionne en effet de renforcer l'appropriation du patrimoine Vauban en s'appuyant sur les ressources du territoire. Cette manifestation s'adresse donc toujours à des étudiants volontaires issus de différentes filières, avec l'appui de personnes ressources du territoire, provenant des milieux muséaux, artistiques, universitaire, associatif ou privé. Dans un esprit de coopération, les participants sont invités à créer des outils de médiation innovants pour valoriser le monument Vauban, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## II. Projet

La thématique de 2021 porte sur « La Citadelle, un monument en réseau ». Nouveauté pour cette année, le Réseau Vauban sera partenaire de l'opération, qui a pour ambition d'intégrer un travail à distance en direct avec 6 autres sites membres du Réseau : Arras, Mont-Louis, Villefranche-de-Conflent, Mont-Dauphin, Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue et Saint-Martin-de-Ré. Le thème fait également écho à celui de l'année culturelle organisée par l'Université de Franche-Comté sur le thème des « Réseaux » à partir de janvier 2021 avec une exposition à la Fabrikà du 28 février au 28 juin, une expérience participative sur le territoire entre janvier et mai et un temps fort arts et sciences à Besançon les 21, 22 et 23 mai 2021.

Les étudiants auront ainsi pour mission de mener une réflexion autour de la notion de bien série, en mettant en exergue les similitudes et complémentarités entre les différents sites mais également l'originalité de la Citadelle de Besançon au sein de l'œuvre de Vauban. Leur réflexion pourra porter aussi sur comment les réseaux (sociaux, numériques...) peuvent faciliter l'appropriation de ce patrimoine.

Pour cette troisième édition, Citamix, est ouvert aux étudiants d'autres sites universitaires de la région Bourgogne-Franche-Comté. La jauge sera limitée à 20 étudiants, si les conditions sanitaires ne s'améliorent pas d'ici le mois de mars. Les consignes sanitaires en vigueur seront strictement appliquées pendant l'évènement.

Il aura lieu du 11 au 14 mars 2021.

Au mois de février 2021, les étudiants participants visiteront la Citadelle avec une médiatrice afin qu'elle leur présente les outils de médiation déjà utilisés sur le site. De plus, une visite à distance des 6 autres sites partenaires ainsi que des conseils sur la gestion de projet leurs seront également proposés. Durant la manifestation en mars 2021, les étudiants auront environ 24 h consacrées à la réflexion autour de la création de leur médiation innovante, à la Citadelle. Durant cette phase, ils pourront compter sur l'aide de personnes ressources. En effet, des professionnels du privé ou du public avec des compétences variées que ce soit en termes de numérique, mécanique, muséologie, jeu ou médiation seront présentes pour les aider. Des personnes ressources des sites partenaires seront également mobilisées durant cette phase et pourront échanger avec eux en direct. Ensuite, les participants bénéficieront d'une journée pour construire leur prototype. L'évènement sera clôturé par la présentation de leurs prototypes au public de la Citadelle, qui pourra voter pour son projet préféré.

Cette manifestation permettra notamment pour la Ville de :

- Créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public de la Citadelle.
- Inciter le public étudiant, actuellement peu présent à la Citadelle, à venir découvrir le monument autrement,
- Créer des moments de rencontre, de partage et d'expériences originales autour du patrimoine
- Renforcer les liens et la collaboration entre la Citadelle et l'Université.

Et pour l'Université de :

- Donner aux étudiants l'opportunité de travailler sur un projet concret qui leur permette d'utiliser les connaissances acquises pendant leur cursus
- Permettre de développer l'ouverture culturelle des jeunes étudiants
- Offrir des expériences qui pourront être mises en valeur sur leurs CV

Leur permettre de découvrir des métiers et un patrimoine

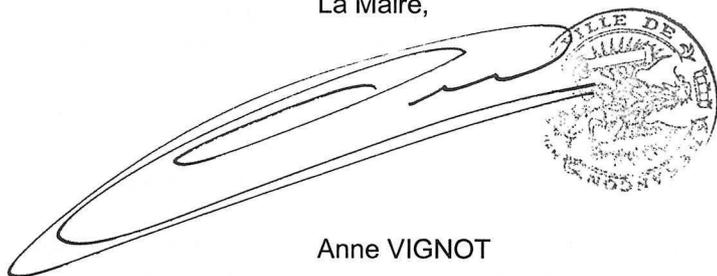
**III. Budget et plan de financement prévisionnel :**

<b>DEPENSES</b>		<b>FINANCEMENTS</b>	
Communication	<b>2 800</b>	Région	<b>2 500</b>
Matériel équipes (dont dispositif de liaison à distance avec les autres sites)	<b>4 850</b>	Département	<b>2 500</b>
Logistique	<b>2 500</b>	Ville (Direction Citadelle)	<b>8 000</b>
Restauration/catering	<b>2 850</b>		
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>Total</b>	<b>13 000</b>

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- approuve la convention de partenariat avec l'Université de Franche Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise Mme la Maire à déposer les demandes de soutien financier auprès des différents partenaires,
- s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

# **Convention de partenariat**

## **Ville de Besançon / Université de Franche-Comté**

### **ENTRE D'UNE PART,**

La Ville de Besançon  
Direction Citadelle - Patrimoine mondial  
sise 2 rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex,  
représentée par sa Maire en exercice, Mme Anne VIGNOT

Ci-après dénommée «la Ville»,

### **ET D'AUTRE PART,**

L'Université de Franche-Comté, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
représentée par son Président, M. Jacques BAHY,

Ci-après dénommée «l'Université »,

### **Préambule**

La ville de Besançon – Direction Citadelle, a notamment pour vocation la sensibilisation au patrimoine Vauban et sa transmission à tous les publics.

L'Université de Franche-Comté développe une politique d'ouverture culturelle des étudiants.

Aussi, la création d'un évènement intitulé Citamix, dont l'objectif est permettre à des étudiants de s'approprier le patrimoine de la Citadelle et de le faire partager au public en leur proposant de concevoir des médiations innovantes, répond aux objectifs des deux partenaires.

Cette manifestation permettra notamment pour la Ville de :

- créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public de la Citadelle.
- Inciter un public, actuellement peu présent à la Citadelle, à venir découvrir le monument
- créer des moments de rencontre et d'expériences originales autour du patrimoine
- renforcer les liens et la collaboration entre la Citadelle et l'Université

Et pour l'Université de :

- Donner aux étudiants l'opportunité de travailler sur un projet concret qui leur permette d'utiliser les connaissances acquises pendant leur cursus
- Permettre de développer l'ouverture culturelle des jeunes étudiants
- Offrir des expériences qui pourront être mises en valeur sur leurs CV
- Leur permettre de découvrir des métiers

**Ceci étant exposé, il est arrêté ce qui suit :**

### **Art. 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de l'évènement Citamix. Le projet aura lieu au mois de mars 2021 et sera destiné à un groupe d'étudiants, issus de diverses filières. La jauge sera fixée conformément au protocole sanitaire en vigueur.

### **Art. 2 : Engagement des parties**

#### **2.1 Engagement de la Ville de Besançon**

Dans le cadre du partenariat mis en place, la Ville de Besançon s'engage à

- Faire découvrir le monument aux étudiants et les mettre en relation avec les personnes ressources qui leur permettront de proposer et mettre en œuvre leurs idées dans de bonnes conditions.
- S'occuper de la logistique de l'évènement, notamment en fournissant des repas aux étudiants ainsi que le matériel nécessaire pour la réalisation des prototypes de médiation innovante.
- Trouver les financements pour le projet que ce soit à travers des demandes de subvention aux acteurs publics, le mécénat ou avec ses fonds propres.
- Assurer la communication autour de l'évènement

#### **2.2 Engagement de l'Université de Franche-Comté**

Dans le cadre du partenariat mis en place, l'Université s'engage à :

- Communiquer autour de l'évènement auprès des enseignants des filières pressenties et des participants potentiels,
- Valoriser le projet par le biais de ses supports de communication habituels
- Favoriser la mise à disposition des matériels disponibles au sein de l'Université qui pourraient être utiles au projet.
- Mettre à disposition des personnels qui souhaiteraient être personnes ressources dans le cadre de l'évènement (membres du SUNIP, enseignants...).

### **Art. 3 : Organisation/déroulement de Citamix**

Le projet se déroulera en trois temps.

Au mois de janvier, le projet sera présenté aux étudiants ainsi que les modalités d'inscription.

Dans un deuxième temps les étudiants sélectionnés seront invités à visiter la Citadelle avec une médiatrice qui leur présentera les outils de médiation qui sont déjà utilisés sur le site. Un atelier de gestion de projets sera également programmé.

Au mois de mars, les étudiants auront deux journées consacrées à la réflexion autour de la création d'un nouvel outil, à la Citadelle. Pour cela ils auront accès à des personnes ressources qui pourront les orienter dans leur démarche. Ensuite, ils bénéficieront de deux journées pour construire leur prototype. Pendant cette phase divers matériaux/matériels leur seront mis à disposition dans différents lieux. Enfin pour clore l'évènement, ils seront invités à présenter leurs prototypes au public de la Citadelle. Tout se déroulera dans le respect des consignes sanitaires.

### **Art. 4 : Communication**

La Ville de Besançon s'engage à associer l'Université à toutes les opérations de relations publiques, relatives à la présente convention.

Le nom et le logo de la Citadelle et de l'Université figureront obligatoirement sur tous les documents officiels produits en vue de promouvoir les activités liées à la présente convention. Les supports visés sont : affiches, programmes publicitaires, site Internet, annonces presse notamment.

L'Université s'engage pour sa part à promouvoir l'opération en citant la Ville de Besançon sur ses supports de diffusion habituels et en insérant le logo de la citadelle sur les contenus dédiés à l'opération.

**Art.5 : Annulation de l'action**

Pour des raisons de sécurité, motivées par un courrier, la Ville se réserve la possibilité de procéder à l'annulation de l'événement.

**Art. 6 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an, renouvelable de manière expresse, en respectant un préavis minimal d'1 mois avant son échéance annuelle. Un bilan sera fait à l'issue de chaque année de la convention.

**Article 7 : Modifications de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant express.

**Art 8 : Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, à l'expiration d'un délai de deux mois.

**Article 9 : Force majeure**

En cas de survenance d'un cas de force majeure, imprévisible, irrésistible et insurmontable tel que défini par la jurisprudence au moment des faits, entraînant par conséquence des conditions d'exécution particulièrement exceptionnelles, les obligations de la partie en cause dont l'exécution sera spécifiquement affectée par le cas de force majeure seront suspendues à compter de la date de notification, de même que les obligations correspondantes de l'autre partie.

La partie dont l'exécution est affectée par le cas de force majeure, devra le notifier à l'autre partie dans les délais les plus brefs (compte tenu des circonstances), en décrivant l'événement et ses effets sur l'exécution du présent contrat.

Dans le cas où la force majeure viendrait à durer, les parties se rencontreraient pour évoquer la résiliation de la présente convention. La résiliation effectuée en application du présent paragraphe ne confèrera aucun droit à indemnité à l'une quelconque des parties.

**Article 10 : Droit applicable - Règlement des différends**

Le droit applicable à la présente convention est le droit français.

Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable tout litige, toute difficulté ou contestation qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas d'impossibilité de règlement amiable, le différend sera porté devant le tribunal compétent de Besançon.

Fait à BESANÇON, le

Pour la Ville de Besançon  
La Maire,

Pour l'Université de Franche-Comté  
Le Président,

Anne VIGNOT

Jacques BAHl